

Jean Geoffroy dit du Torrent, de Toulon

Autor(en): **Bioesch, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **115 (2007)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-514250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Paul Blöesch

JEAN GEOFFROY DIT DU TORRENT, DE TOULON *La modeste carrière d'un officier de marine*

protestant au service du Roi Soleil et de Leurs Excellences de Berne

En 1672, à la fin du mois de juillet, le capitaine Jean Geoffroy de Toulon arrive à Berne où LL.EE. l'attendent depuis des semaines. La situation politique entre la Savoie et les deux villes-républiques alliées de Berne et de Genève était alors très tendue. L'affaire de Bellerive, où Charles Emmanuel II avait fait construire un port, des magasins et des bateaux pour étouffer le commerce de Genève, menaçait de dégénérer en guerre¹, et Leurs Excellences de Berne (LL.EE.), qui avaient cherché un officier capable de commander leur flottille du Léman en cas de conflit armé, étaient ravies de l'avoir trouvé en la personne du capitaine Geoffroy. Il leur avait été recommandé par Jean Conrad Zollikofer, un négociant suisse établi à Marseille. Le Conseil de Berne gratifia Zollikofer d'une médaille d'or en reconnaissance du service qu'il avait ainsi rendu à la République².

Au mois de juin déjà, le bailli de Lausanne, le colonel Gabriel Weiss, avait reçu du Conseil de guerre l'instruction d'héberger Geoffroy incognito quand il passerait par

- 1 Sur l'affaire de Bellerive, voir Théodore FOËX, « Un épisode des relations de Genève avec la Savoie 1666-1700. Le château de Bellerive », dans : *Indicateur d'histoire suisse*, 48 (t. 15), 1917, p. 61-92; Anne-Marie PIUZ, *Affaires et politique. Recherches sur le commerce de Genève au XVII^e siècle*, Genève, 1964 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XLII), p. 132-140; André GÜR, « Quand les Genevois menaçaient de brûler Bellerive », dans : *Des archives à la mémoire. Mélanges d'histoire politique, religieuse et sociale offerts à Louis Binz*, édités par Barbara ROTH-LOCHNER, Marc NEUENSCHWANDER et François WALTER, Genève, 1995 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. 57), p. 395-425. Concernant les barques de Bellerive, voir Paul BLÖESCH, « Un chef-d'œuvre d'architecture navale: Les barques de Bellerive (lac Léman) de 1671 », dans : *Navalia. Archeologia e storia*, a cura di Furio CICALIOT, Savona, 1996, p. 179-196.
- 2 Berne, AEB, B II 15 (KRM: Kriegsratsmanual), p. 312. Sur la famille Zollikofer, voir Louis MALZAC, « Une famille de négociants suisses à Marseille (1550-1770). Les Zollicoffer de Saint-Gall », dans : *Provincia*, 14, 1934, p. 93-121.

Lausanne sur son chemin de Genève à Berne, et de l'inviter à sa table³. Le colonel Weiss, qui appartenait au gouvernement de la République, était sans doute la personne la mieux placée pour expliquer au capitaine Geoffroy ce qui l'attendait sur le Léman. Membre du Conseil des Deux-cents depuis 1645, il fut élu en 1659 au Conseil de guerre⁴ et, en 1660, au Conseil étroit. En 1662, il fut nommé surintendant des arsenaux. Plusieurs fois député à la cour de Turin et à Genève, il était parfaitement informé de tout ce qui concernait la politique bernoise envers la Savoie et la ville de Genève. En 1667, le Conseil de guerre l'avait chargé de recevoir au nom de LL.EE. les bâtiments de guerre nouvellement construits à Genève, et dans la suite il sera le conseiller qui s'occupera le plus de la flottille du Léman. Quand, au printemps de l'an 1672, l'affaire de Bellerive avait commencé à préoccuper sérieusement les autorités de Berne, il s'y était rendu avec l'ingénieur Jean Willading pour y reconnaître l'état du bâtiment des magasins dont on disait qu'il était disposé pour en faire un fort⁵.

La politique navale de LL.EE. était axée sur la ville de Genève depuis qu'elles avaient pu étendre leur territoire jusqu'au Léman. Si le premier objectif de cette politique était la conservation du Pays de Vaud, la ville de Genève était la place forte qui protégeait celui-ci (voir fig. 5). Les deux républiques dépendaient l'une de l'autre, et l'inégalité de leur puissance faisait que leurs rapports s'en ressentaient parfois. Sans l'alliance avec Berne, qui lui garantissait des secours militaires efficaces, Genève ne pouvait espérer de conserver son indépendance de république protestante. Pour Berne, en revanche, une Genève savoyarde ou française aurait eu des conséquences désastreuses pour son territoire romand.

Il est évident que la tâche principale d'une flottille bernoise était d'assurer le transport des troupes de secours destinées à renforcer la garnison de Genève et, au cas où la ville serait assiégée, cette flottille devait être en mesure d'y forcer son chemin. C'est dans cette perspective qu'en 1665-1666 LL.EE. firent construire à Genève les quatre bâtiments de leur nouvelle flottille de guerre : deux grandes « galères » et deux

3 AEB, B II 15 (KRM), p. 228 (20 juin 1672) et 230 (27 juin 1672).

4 AEB, A II 448 (RM : Ratsmanual), p. 255 (2 décembre 1659).

5 Gabriel WEISS nous a laissé une autobiographie publiée par L. VON OUGSPURGER : « Gabriel von Weiss. Selbstbiographie eines bernischen Staatsmannes aus dem 17. Jahrhundert », dans : *Berner Taschenbuch*, 24/25, 1875/1876, p. 1-28. Traduction française : Paul MAILLEFER, « Un soldat et homme d'État du XVII^e siècle. Gabriel de Weiss de Schalen, seigneur de Mollens. 1613-1684 », dans : *Revue historique vaudoise*, 14, 1906, p. 321-335, 353-362, et 15, 1907, p. 1-15. AEB, B II 14 (KRM), p. 132 (9 mars 1667) ; B II 94, f^o 53r^o-54v^o (Instruction donnée au colonel Weiss pour l'inspection et réception des navires de guerre nouvellement construits à Genève, du 9 mars 1667) ; B II 323, sans foliotage (Rapport sur l'état du port et des magasins de Bellerive, par Gabriel Weiss et Jean Willading, du 11 mars 1672).

« esquifs »⁶. Ces bâtiments étaient stationnés à Genève où on les logeait à côté des deux frégates genevoises dans le grand hangar de l'Île des barques⁷ (fig. 1). Il était prévu, en cas de nécessité, de faire conduire les galères bernoises par des bateliers genevois et par des rameurs levés dans les communes vaudoises les plus proches du lac⁸.

En 1672, les galères bernoises n'étaient plus dans leur état d'origine. Elles avaient été transformées sous la direction de l'ingénieur de la ville de Genève, le Hollandais Maximilien Yvoy, chargé par LL.EE. de l'inspection de leurs bâtiments de guerre⁹. La fig. 2 montre la flottille telle qu'elle se présentait vers 1675. L'influence hollandaise est évidente. Les deux grands bâtiments *la Bernoise* et *le Grand Ours* ainsi que la petite *Fortune* remontent au programme de construction de 1665; le quatrième bâtiment de ce programme était hors d'usage en 1675¹⁰. Les deux chaloupes *le Postillon* et *le Cheval Marin*, construites également sous la direction de l'ingénieur Yvoy, ont été ajoutées à la flottille au cours de l'hiver 1672-1673¹¹.

Pour ce qui est de la vie et de la carrière de Jean Geoffroy avant 1672, nous ne disposons que de très peu de renseignements: lieutenant de vaisseau le 25 juin 1664 à Toulon¹², il reçut, le 5 mars 1666, une commission de capitaine entretenu pour le service du roi, pour servir sur le vaisseau *l'Anna*¹³. Mais dès 1669, à la suite des mesures prises par Colbert pour la réorganisation de la Marine, il se retrouvait parmi les officiers « non pourvus par le roi »¹⁴. Nous n'en apprenons pas les raisons,

6 AEB, B II 632, p. 233-248 (Compte de construction, 1^{er} novembre 1666).

7 AEB, B II 632, p. 321 (Genève à Berne, 3 décembre 1667).

8 AEB, B II 94, f^o 53r^o-54v^o (Instruction donnée au colonel Weiss le 9 mars 1667, art. 4); B II 632, p. 329-337 (Rôle des rameurs, 1668).

9 AEB, B II 14 (KRM), p. 237-239 (20 décembre 1667).

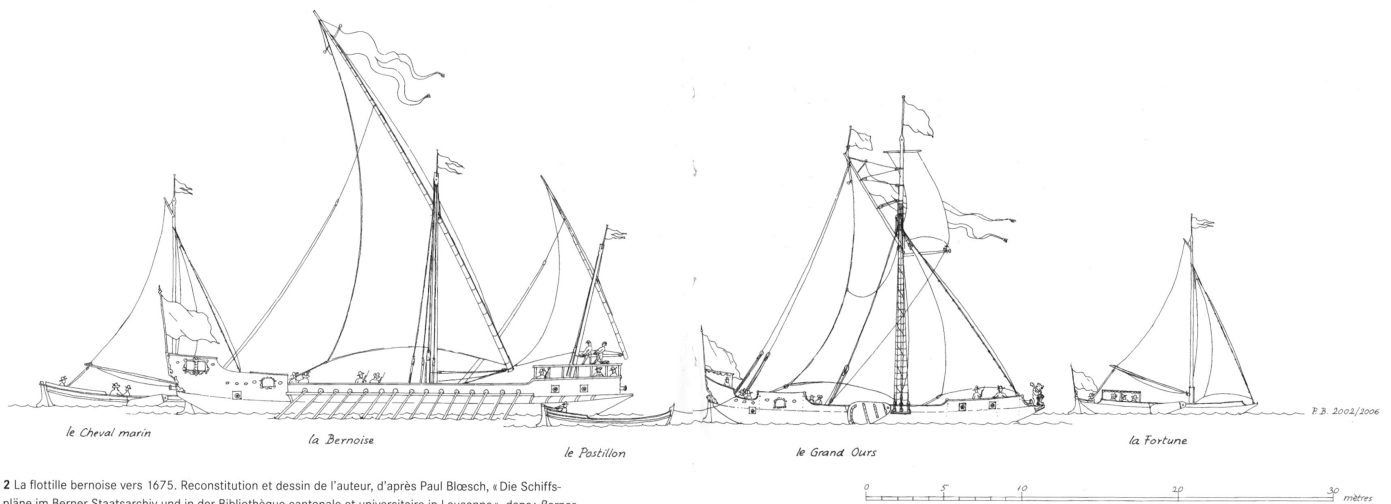
10 AEB, B II 632, p. 477-496 (Inventaire de la flottille, du 31 décembre 1672/1^{er} janvier 1673), et p. 585-588 (Inventaire du 10 février 1675).

11 AEB, B II 15 (KRM), p. 325 (28 septembre 1672): Le Conseil de guerre informe Yvoy de ce qu'il peut commencer la construction des chaloupes. La deuxième, *le Cheval Marin*, sera mise à l'eau le 5 février 1673: AEB, B II 632, p. 659-678 (Compte des dépenses faites par du Torrent pour l'entretien de la flottille).

12 Paris, AN, Marine, C/1/150, f^o 237r^o: « Anciens capitaines de frégattes non pourvus par le roy en 1669 et 1670 », et f^o 272r^o: « Anciens lieutenans de vaisseaux existans en 1669 qui n'ont pas esté pourvus par le roy ».

13 AN, Marine, C/7/117, dossier « Geoffroy ». Genève, AEG, Notaires, Bernard Grosjean, vol. 36, p. 191-192 (13 septembre 1672): Jean Geoffroy, qui se fait qualifier de « capitaine entretenu en la marine pour le service de Sa Majesté de France », donne pouvoir à sa femme Catherine Manlich restée à Toulon, pour l'administration de ses biens.

14 Ci-dessus note 12. Voir Charles de LA RONCIÈRE, *Histoire de la Marine française*, V, Paris, 1934, p. 359, et, surtout, Étienne TAILLEMITE, *Colbert, secrétaire d'État de la Marine et les réformes de 1669*, Paris, [1970].



2 La flottille bernoise vers 1675. Reconstitution et dessin de l'auteur, d'après Paul Bloesch, « Die Schiffspläne im Berner Staatsarchiv und in der Bibliothek cantonale et universitaire in Lausanne », dans : *Berner Zeitschrift für Geschichte und Heimatkunde*, 39, 1977, p. 37-65, et d'après les inventaires de la flottille du 1^{er} janvier 1669 (AEB, B II 632, p. 359-386), du 31 décembre 1672/1^{er} janvier 1673 (*ibid.* p. 477-496) et du 10 février 1675 (*ibid.* p. 585-588).

mais Geoffroy fera plus tard, en 1675, une allusion à sa religion en affirmant que les protestants seraient de nouveau admis aux charges militaires¹⁵. Sa femme, Catherine Manlich¹⁶, portait un nom bien connu à Genève; les Manlich étaient une famille de négociants d'Augsbourg, établie à Genève au début du xvi^e siècle¹⁷.

Le 5 août 1672¹⁸, les Avoyer et conseil de Berne nommèrent Jean Geoffroy, pour une année et avec une pension de 800 écus blancs, capitaine des bâtiments de guerre sur le Léman (en allemand : « *Schiffcapitain auffem Genfersee* »)¹⁹. Il n'avait pas pu obtenir les mille écus blancs qu'il avait demandés²⁰. L'écu blanc, monnaie de compte en usage à Genève et à Berne, équivalant à trois livres tournois²¹, les

15 AEB, B II 16 (KRM), p. 192-193 (4 mars 1675): « [...] weilten der zustand deren in Frankreich, so der reformierten religion zugethan sind, sich dißmalen geendert, in deme selbige widrum zu kriegs-charges admittiert werden ».

16 Voir note 13.

17 *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, 7 vol., Neuchâtel, 1921-1934.

18 Dans la présente étude, les dates se rapportant à la « période bernoise » de Jean Geoffroy sont données selon l'ancien style, en usage à Genève et à Berne jusqu'à la fin du xvii^e siècle. Le calendrier selon l'ancien style était, au xvii^e siècle, en retard de dix jours par rapport au calendrier selon le nouveau style, en usage en France et dans les autres pays catholiques. Le 5 août a. st. correspond au 15 août n. st.

19 AEB, A II 477 (RM), p. 442; B II 632, p. 453.

20 AEB, B II 15 (KRM), p. 258-259 (1^{er} et 2 août 1672).

21 Martin KÖRNER, Norbert FURRER, Niklaus BAROLOME, *Systèmes monétaires et cours des espèces en Suisse*, Lausanne, 2001, p. 81-82, 125.

800 écus blancs par an correspondaient exactement à l'appointement mensuel de 200 livres tournois d'un capitaine de frégate légère de la Marine française en campagne²².

Le « cahier des charges » du capitaine Geoffroy nous est connu par son instruction qui porte la date du 1^{er} août 1672 et par le serment qu'il prêta le jour après sa nomination²³ : sa tâche était de faire de la flottille bernoise existante à Genève un véritable instrument de guerre à l'entière disposition du gouvernement bernois. Il devait en assurer tous les aspects : le bon état des bâtiments, leur équipement et leur armement, l'enrôlement et l'entraînement des hommes, l'instruction des cadres, le commandement de la flottille dans un combat, et la connaissance des particularités géographiques et météorologiques du lac. Son chef direct était le colonel Gabriel Weiss qui venait d'être nommé, le 2 août, Haut commandant en Pays de Vaud²⁴.

Le 18 août, l'ingénieur Yvoy s'embarque avec le « sieur du Torrent » – c'est ainsi que Jean Geoffroy se nomme et se fait appeler régulièrement dès cette époque – sur le petit brigantin (*la Fortune*) pour un voyage de trois jours « pour luy faire cognoistre le lac, les ports et les rades »²⁵.

« Du Torrent » est la forme du nom à particule que nous trouvons normalement dans les documents de Berne, de Genève et, finalement, dans le registre paroissial de la cathédrale de Toulon, et nous suivrons cet exemple. L'administration de la Marine française emploiera la forme « de Torrent ». La première attestation de ce nom se trouve dans une lettre du Conseil de guerre de Berne du 28 août 1672²⁶. Nous y lisons « schiff-capitaine Torrent » et « *h[err]* Torrent » ; il y manque, probablement par suite d'un malentendu, l'article « du », ce qui pourrait être un indice de l'adoption récente par Geoffroy de son nom à particule. Le registre du Conseil de Berne écrit aussi, et assez souvent, « Dutorens », mais le capitaine signait ses lettres régulièrement « Dutarrant », à l'exception de la première que nous connaissons (du 14 juillet 1674), et où nous lisons « Du toran »²⁷. On pourrait être tenté de vouloir identifier ce « Torrent » dont notre capitaine a aug-

22 AN, Marine, Série C/6 (Rôles d'équipage).

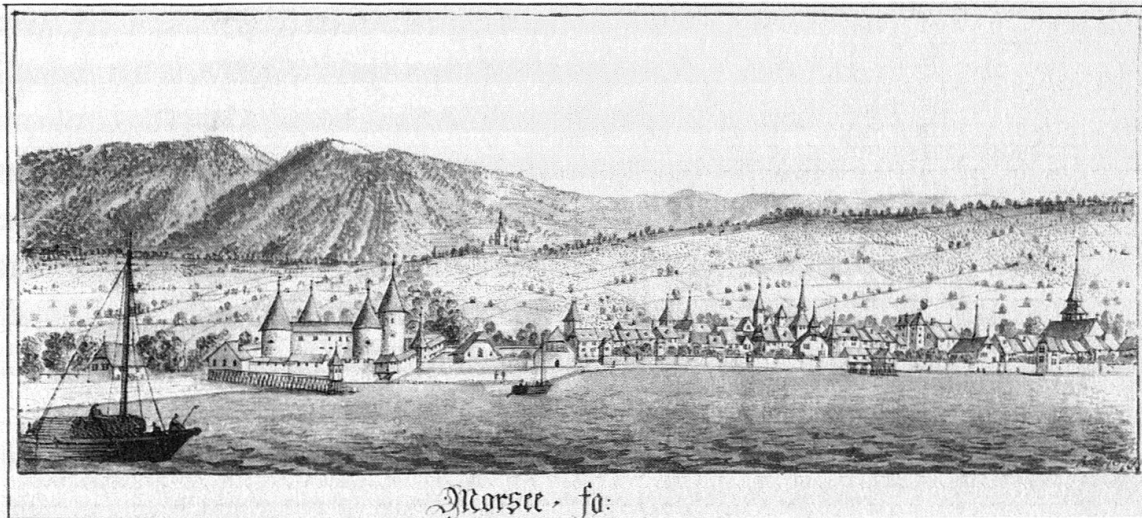
23 AEB, B II 632, p. 455 (« Serment presté par le sr Geoffroy le 6 d'aoust 1672 »), et p. 647-648 (Instruction).

24 L. VON OUGSPURGER, « Gabriel von Weiss » (voir note 5), p. 39.

25 AEB, B 632, p.473-475 (Compte de plusieurs dépenses faites par Yvoy en 1672).

26 AEB, B II 15 (KRM), p. 308-309.

27 AEB, B II 632, p. 575-578.



3 Vue du château et de la ville de Morges en 1676. Dessin aquarellé par Albrecht Kauw. Musée d'histoire de Berne, Inv. n° 26111. Photographie: Musée d'histoire de Berne.

menté son nom. Cependant, le manque de renseignements précis nous porte à y renoncer²⁸.

Du 6 au 9 novembre 1672, les deux galères parurent sur le lac pour faire une démonstration de la puissance navale de Berne. La grande galère, appelée *le Grand Ours*, était commandée par du Torrent, la petite, *le Petit Ours*, par Yvoy. En remontant le Petit Lac, *le Grand Ours* se dirigea droit sur Bellerive où l'on crut à une attaque, mais, ayant passé à peu de distance du port, il rejoignit *le Petit Ours* qui l'attendait au large, et les deux galères continuèrent leur chemin jusqu'à Morges. Elles retour-

28 Le commandant E. Davin, en réunissant, vers 1950-1960, des notes concernant la marine bernoise et le capitaine Jean Geoffroy du Torrent, proposa l'identification du «Torrent» avec le quartier de Taur-en de la commune de Six-Fours-les-Plages, situé au-dessus du Brusca et à l'est de l'actuelle avenue Robert Guillemard (Toulon, Service historique de la Marine, Sous-série 5 S: Notes du commandant Davin). Cette conjecture ne se laisse pas vérifier: selon les livres terriers du xvii^e et du début du xviii^e siècle (Six-Fours-les-Plages, Archives communales, CC 3 à 5), ni Jean Geoffroy ni sa famille n'étaient propriétaires de biens situés dans le territoire de Six-Fours. – Une autre possibilité serait l'île Verte près de La Ciotat, dont l'ancien nom était «île de Torrent». Concernant les dénominations de cette île («Toranto» vers 1250, «insula de Torrente» 1347?, «insula Torrenti» 1539 et 1561), voir Philippe RIGAUD, «Les îles de la Provence (*Liber insularum Provinciae*). Essai sur la toponymie insulaire (xii^e-xvi^e s.), dans: «Des îles côte à côte». *Bulletin archéologique de Provence*, Supplément 1, 2003, p. 45-66, en particulier p. 52-53.

nèrent à Genève trois jours plus tard²⁹. Rappelons, pour éviter toute confusion, que les deux galères portaient alors leurs anciens noms qui seront changés peu de temps plus tard : *le Grand Ours* sera *la Bernoise*, et *le Petit Ours* sera *le Grand Ours*.

Au début de l'an suivant, le Conseil de guerre chargea le colonel Weiss de former un projet pour l'instruction en matière navale d'un certain nombre de sujets bernois, et il proposa de faire commencer cet enseignement par du Torrent sur l'une des galères qu'on pourrait faire venir à Morges au printemps³⁰. Il est évident que le gouvernement bernois revendiquait la maîtrise entière de sa flottille qui jusqu'alors était largement tributaire des bateliers et autres spécialistes genevois. À Morges, on pouvait tenir les galères à flot à proximité immédiate du château. Pour plus de sécurité, Weiss et du Torrent ne désiraient que deux bonnes chaînes d'ancre, l'établissement d'une petite garde permanente sur les galères ou à leur proximité, et la construction d'une barrière autour du mouillage³¹. Les figures 3 et 4 nous montrent la situation telle qu'elle se présentera quelques années plus tard. Le mouillage des bâtiments de guerre est devant le château et sa protection est assurée par une palissade double avec une guérite à son bout, et par des « flottants » ou poutres flottantes à fleur d'eau et attachées à des pieux plantés à une certaine distance l'un de l'autre. La mise en pratique de l'enseignement naval (en allemand : « *schiff-schul* »³²) fut cependant renvoyé à l'automne.

Entre-temps la première année du service du capitaine Jean Geoffroy du Torrent s'était terminée, et il se posait la question du renouvellement de son contrat. L'affaire de Bellerive ayant perdu son acuité, le Conseil de Berne ne voulut plus engager son capitaine que par semestre ou par trimestre, et encore en réduisant son salaire. Mais ce ne sera pas avant l'été 1675 qu'on pourra se mettre d'accord, du Torrent se contentant d'une pension de 400 écus blancs par an, mais en revanche il se fit engager à vie³³. En même temps, le Conseil voulut lui faire assigner un domicile sur territoire bernois³⁴. Du Torrent préférait cependant rester avec sa famille à Genève. Les traces

29 Turin, Archivio di Stato di Torino, Corte, Paesi, Ginevra, Categoria 1^a, Mazzo 21, n° 7 (Dépositions faites par des témoins oculaires présents à Bellerive et à Genève); AEB, B II 632, p. 473-475 (Compte de plusieurs dépenses faites par Yvoy en 1672).

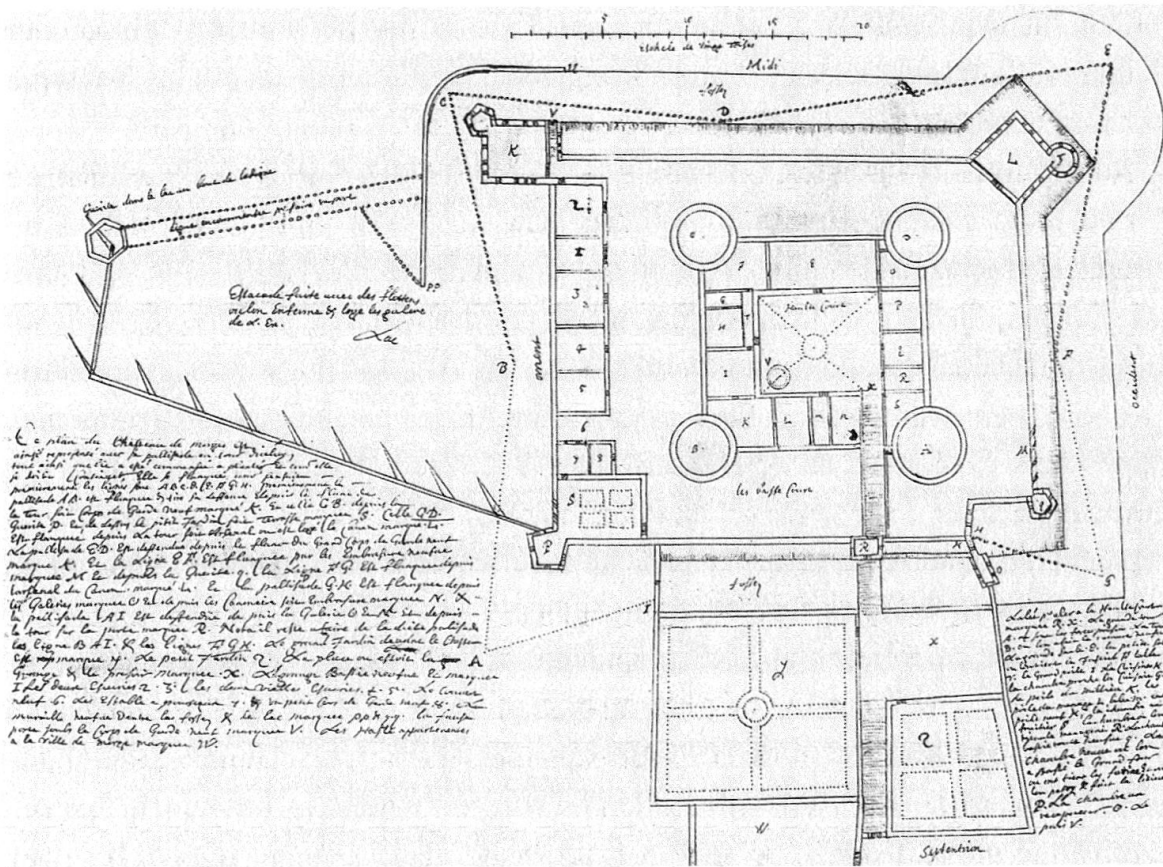
30 AEB, B II 16 (KRM), p. 7 (3 février 1673).

31 AEB, B II 632, p. 503-505 (Lettre de G. Weiss, adressée probablement au Conseil de guerre, 1^{er} juillet 1673).

32 C'est l'expression utilisée par le Conseil de guerre: AEB, B II 16 (KRM), p. 9-10 (3 mars 1673).

33 AEB, A II 485 (RM), p. 314 (12 août 1675).

34 *Ibid.*



4 Plan du château de Morges avec le mouillage de la flottille bernoise, vers 1686-1687. Dans l'espace réservé aux bâtiments de guerre, on lit : « Estacade faite avec des flottens ou l'on enferme et loge les galère[s] de Leurs Excellences – Lac ». L'échelle a une longueur de vingt toises. La longueur des deux grandes galères était de l'ordre de dix et de huit toises. AEB, Pläne und Karten, Atlas 7, n° 31. Photographie : P. Blösch, Bâle.

de sa vie dans cette ville, bien que peu nombreuses, n'en laissent subsister aucun doute: en 1676, le Conseil de Genève l'autorise d'utiliser la chaise du marquis de Montpouillan sur la galerie du temple de Saint-Pierre pendant son absence; en 1679, lorsque la Seigneurie de Genève promena le résident de France, Laurent de Chauvigny, sur l'une de ses frégates, du Torrent commanda les bateliers et les rameurs; pour l'an 1682, nous avons le témoignage d'un acte notarié; et en 1684, il cultivait un petit jardin sur l'Île des barques³⁵. Pendant toutes ces années, sa tâche principale était la direction des travaux d'armement et de désarmement, d'entretien et de réparation

35 Genève, AEG, RC (Registre du Conseil) 176, p. 83; RC 179, p. 193-194; Notaires, Gabriel Grosjean, vol. 12, p. 670-672; RC 184, p. 103-104.

de la flottille bernoise³⁶. Dans cette fonction, il était le successeur de l'ingénieur Yvoy, et le registre du Conseil de Genève l'appelait « commis de Messieurs de Berne sur leurs vaisseaux »³⁷.

Mais revenons-en à l'école navale. Le premier « exercice naval » – c'est ainsi, ou simplement « navigation », qu'on appellera dans la suite ces cours d'instruction, en allemand « *Schiffexercitium* » – dura trente-deux jours, avec des interruptions, entre le 12 septembre et la fin du mois d'octobre 1673³⁸. Du Torrent commença l'enseignement des équipages et des officiers bernois sur la petite galère qu'il avait amenée de Genève le 12 septembre³⁹. La grande galère ne fut armée que deux semaines plus tard⁴⁰. Weiss faisait faire des courses sur le lac dont quelques-unes de plusieurs jours de durée.

À la fin de ce premier exercice naval, trois capitaines, quatre patrons, huit canoniers et cent soixante-quatorze rameurs avaient reçu leur instruction⁴¹. Mais à l'exception de l'un des capitaines, qui avait assisté à l'exercice pendant toute sa durée, personne n'avait suivi aussi longtemps l'enseignement du capitaine du Torrent. La majorité des rameurs n'étaient présents que pendant des périodes de moins d'une semaine. En règle générale, le nombre des jours d'instruction augmentait en remontant la hiérarchie. Les capitaines étaient retenus le plus longtemps, pour dix-neuf, vingt-six et trente et un jours, les patrons pour une ou deux semaines.

C'est probablement à l'occasion de ce premier exercice naval qu'on changea les noms des deux galères (voir fig. 2). Pendant les années 1674, 1675 et 1676, on ne fit pas d'exercice naval. Il ne fut repris qu'en 1677 du 24 au 28 septembre⁴² et en 1678 du 11 au 23 septembre⁴³. En 1679, à cause des travaux de réparation qui n'étaient pas encore achevés au milieu du mois de septembre, on décida de ne pas faire d'exercice

36 AEB, B II 20, p. 5; B II 632, p. 593, 633-641, 649-650, 659-678; Chavannes-près-Renens, ACV, Bb 1/20, p. 111 (Divers comptes des frais d'entretien, d'armement et de réparation des bâtiments de guerre).

37 AEG, RC 184, p. 103-104 (13 juin 1684).

38 AEB, B II 632, p. 509-520, 529-537 (Comptes de la « navigation » ou « *schiff-schul* » de 1673), p. 569-572 (Rapport fait par G. Weiss sur la « *schiffschul* » de 1673), et p. 659-678 (Compte des dépenses faites pour la flottille par du Torrent), f° 3v°-4r°: « l'ezersise ». – Le nombre des trente-deux jours est celui des jours de service du « pagador » ou agent comptable.

39 AEB, B II 632, p. 529-537 (Compte de la « *schiff-schul* » de 1673).

40 AEG, Militaire, E 1, 28 septembre 1673.

41 AEB, B II 632, p. 509-520 (Compte de la « navigation » de 1673).

42 AEB, B II 632, p. 595-608 (Compte de la « navigation » de 1677).

43 AEB, B II 632, p. 619-627 (Compte du « *schiffsexercitii* » de 1678).

naval pour cette fois⁴⁴; cependant, les années suivantes, ces cours d'instruction et de répétition ne furent plus repris.

Les rameurs venaient de toutes les localités du territoire bernois le long du lac. Ils étaient choisis et enrôlés suivant les mêmes principes que l'étaient tous les sujets de LL.EE. pour leur service militaire⁴⁵. Concernant la saison dans laquelle ces exercices avaient lieu, le choix du mois de septembre s'imposait parce que c'était la période pendant laquelle, entre la moisson et les vendanges, l'absence des paysans de leurs terres se faisait sentir le moins⁴⁶.

Au début du mois de mars 1675, appelé à Berne pour négocier les conditions de son futur engagement, du Torrent profita de l'occasion pour remettre au Conseil de guerre, outre l'inventaire de la flottille, un mémoire concernant les lieux le long des côtes savoyardes et bernoises où l'on peut aborder⁴⁷. Les archives de Berne conservent un « Devis consernant la cote de Savoy », écrit de la main facilement reconnaissable du capitaine du Torrent, mais ne comportant aucune datation⁴⁸. Ce document, dont la transcription suit ci-après, ne fait probablement qu'un avec le mémoire du printemps 1675, car, en dépit de l'intitulé, son contenu ne se limite pas à la seule côte de Savoie : pour celle-ci, du Torrent décrit, en allant de Genève à Villeneuve, les endroits où les bâtiments de guerre bernois pourraient se mettre à l'abri du mauvais temps, tandis que, pour la côte bernoise, il indique les endroits où une descente de l'ennemi serait le plus facile et le plus à craindre (fig. 5).

Pour la désignation des vents, il se sert de la rose des vents, avec la prononciation de leurs noms en usage dans la marine à voile. Mais l'orientation de sa rose des vents paraît à première vue déconcertante : la direction nord-sud coïncide avec l'axe du Petit Lac et avec les deux vents principaux du Léman, la bise, qui souffle du nord-est, et le « vent », de direction opposée⁴⁹. Le décalage d'environ quatre aires de vent entre

44 AEB, A II 497 (RM), p. 140-141 (16 septembre 1679).

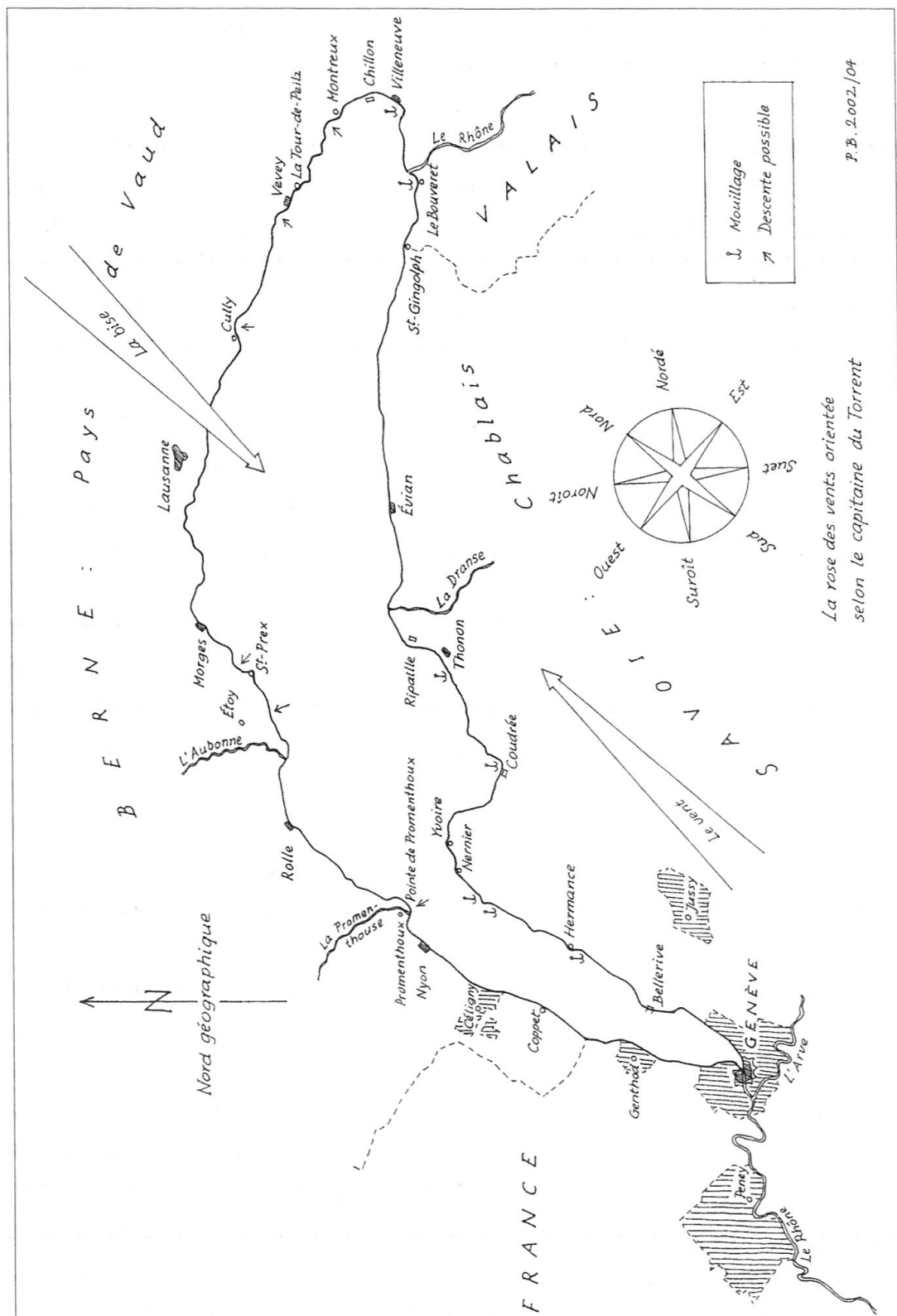
45 Voir, à titre d'exemple, le « Rolle des sujets de Leurs Excellences choisis de rière les balliages de Nion, Morges et Lausanne pour ramer sur les barques que Leursdites Excellences ont fait construire à Genève et à Morges, l'an 1688 » (AEB, B II 632, p. 329-337).

46 AEB, A II 489 (RM), p. 415-416 (8 juin 1677).

47 AEB, B II 632, p. 589-591 (Procès-verbal d'un entretien entre les colonels de Diesbach et Weiss, commis du Conseil de guerre, et le capitaine du Torrent, du 2 mars 1675) : « NB Der anfahrten halber so wohl auf Ihr Gn[a]d[en] als savoyischer seiten lengst dem Genffer see hat h[err] du Torrent sein befinden schriftlich eingeben ». L'inventaire, qui porte la date du 10 février 1675, se trouve dans le même onglet aux pages 585-588.

48 AEB, B II 632, p. 71-74.

49 Gérard CORNAZ, *Les barques du Léman*, Grenoble, 1976 (n. éd. revue et corrigée, Genève, 1998), p. 131.



5 Le Léman à l'époque des « exercices navals » de la flottille bernoise. Les territoires hachurés représentent les « franchises » et les « mandements » de Genève. Dessin de l'auteur; les territoires genevois d'après une carte dressée par Louis Blondel, republiée dans: *La formation territoriale des Cantons romands Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève*, Lausanne, 1989 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 3^e série, t. XVII), planche entre les p. 58 et 59.

les points cardinaux du système naturel et la rose des vents selon le texte du capitaine du Torrent est trop important pour pouvoir être attribué à une simple erreur ou imprécision. L'orientation de la rose des vents de du Torrent ne se règle donc ni sur l'emploi d'une boussole ni sur l'observation du soleil. Cette particularité se laisserait cependant expliquer en avançant l'hypothèse suivante : du Torrent, voulant introduire sur les bâtiments de guerre bernois la façon marine de parler des vents et des routes, aurait réglé sa rose des vents sur le système naturel connu de tous les bateliers du lac : l'orientation de certaines côtes par rapport aux deux vents principaux, la bise et le vent. Tout conflit entre le nord magnétique et le « nord » de du Torrent était exclu, l'usage de la boussole étant inconnu sur le Léman à cette époque ; on n'en trouve aucune trace dans les inventaires, très complets, de la flottille bernoise⁵⁰.

50 Même beaucoup plus tard, vers 1900, l'usage de la boussole était encore très rare : G. CORNAZ, *ibid.*, p. 153.

Devis consernant la cote de Savoy⁵¹

Partant du seut pour venir au nort on rencontre a trois cars deure au nort de Belle rive a un coup de feusil d'Armanse une petite anse ou on peut se metre a labry du nort asses coumodemant partant de la on vient a Narny ou il y a deus petites

Devis concernant la côte de Savoie

Partant du sud pour venir au nord, on rencontre, à trois quarts d'heure au nord de Bellerive, à un coup de fusil d'Hermance, une petite anse où on peut se mettre à l'abri du nord assez commodément. Partant de là, on vient à Nernier où il y a deux petites heures; à demie heure du côté du sud on trouve une pointe qui fait abri d'un côté pour le nord et de l'autre pour le sud. Il est vrai que ces postes-là ne serviront de rien à des bâtiments tels que sont les deux grands que le duc de Savoie a sur le lac, à cause de la grande profondeur du lac tout proche terre et de la petitesse de la pointe, car, pour trouver abri, il faut se mettre à toucher terre, ce qu'on fait fort commodément avec les bâtiments de Mes

51 La reproduction du texte de du Torrent a été faite de deux manières : à gauche, une transcription aussi fidèle que possible, retenant la ponctuation et les accents (rares) de l'original mais n'utilisant les majuscules que pour les alinéas et les noms propres (les lettres mises en relief, que ce soient des majuscules ou des minuscules agrandies, sont très nombreuses même à l'intérieur des mots). À droite, une version modernisée, surtout pour la séparation des mots, l'orthographe et la ponctuation.

heures a demie heure deu coute deu seu on trouve une pointe quy fet abricq dun coute pour le nort et de lautre pour le seu il est vrey que ses postes la ne servireont de rien a des bastimans tels que sont les deus grans que le deucq de Savoie a seur le lacq a cauze de la grande profondeur du lacq tout proche tere et de la petitesse de la pointe car pour trouver abricq il faut se metre a toucher tere; ce quon fet fort coumodemant; avecq les batimans de mes souverains seigneurs leurs esselances; apres on va jesusques a Ivoire sans rancontrer neulle poste soutenable;

[*En marge*]: Nota que depeuis Armanse jesusques a Coudre la cote et tres mechante par la cantite de roche quil y a leve la pointe que je marque sy devant et quant on navigue pour eviter tout inconveniant il faut sé tenir au large dun petist coup de mousquest

Double quon a le dit Ivoire on met le cap dret a lest pour chercher Coudre partout le lon de la cote on est a labry deu seuroy deu seut deu seuet de lest; et mesme venant vers Ripaille on trouve deus pointes quy vous couvrent deu norddest; il est vray que le nort le noroy et oust decouvrent entieremant le golfte deudit Coudre; mais quant au noiroy et oust se sont vans quy soufflent tres peu souvant seur le lacq il ny a que a ne se leser pas seurprandre au nort car il souffle souvant fort pezanmant; bien que arivant que lon feuse seurpris dans ledist

souverains seigneurs Leurs Excellences. Apres, on va jusqu'à Yvoire sans rencontrer nul poste soutenable.

[*En marge*]: Nota que depuis Hermanse jusqu'à Coudrée la côte est très méchante par la quantité de roches qu'il y a levée la pointe que j'ai marquée ci-devant; et quand on navigue, pour éviter tout inconveniant, il faut se tenir au large d'un petit coup de mousquet.

Double qu'on a ledit Yvoire, on met le cap droit à l'est pour chercher Coudrée. Partout le long de la côte, on est à l'abri du suroît, du sud, du suet, de l'est, et même, venant vers Ripaille, on trouve deux pointes qui vous couvrent du nord-est. Il est vrai que le nord, le noroît et l'ouest découvrent entièrement le golfe dudit Coudrée, mais, quant au noroît et ouest, ce sont [des] vents qui soufflent très peu souvent sur le lac; il n'y a qu'à ne se laisser pas surprendre au nord, car il souffle souvent fort pesamment, bien que, arrivant que l'on fusse surpris dans ledit golfe et que l'on ne se puisse pas élever, on n'aurait qu'à se laisser tomber jusqu'à la portée du mousquet de Coudrée. Regardant de la derrière du château droit à l'est, on peut laisser tomber l'ancre, et, pourvu que les ancres soient bonnes et les chaînes ou câbles aussi, j'estime que, quoiqu'il pèse le vent, il ne saurait vous faire chasser, le fond y étant admirablement bon et de bonne tenue de dix à douze brasses de profond à la bonne portée du canon dudit château;

golffe, et que lon ne se peuisise [*sic*] pas elever on nauret que a se leser teunber jousques a la portee deu mousques de Coudre regardant de la dresiere [*sic*] deu chateau dret a lest on peut leser teunber lancre et pourveu que les ancras soient bounes et les chenes ou cables ausy; jestimate que quoy quil peze le vant il ne sauret vou [*sic*] fere chaser le fons y estant amirablement boun et de boune teneue de dis a douze brases de proffont a la boune portee de canon deudit chateau mais le meilleur est de fere bon cart et ne se leser point seurprandre aud' nort; il y a encor un tres bon mouillage devant Tounon tout au bort de la ville deu coute deu seut, son traversier est ancor le nort mais non pas sy fort que a Coudre car il court quazy la cote sy bien que lon peut selever fasilemant ausy bien que par le seut car il vous lesse presque le mesme avantage; ny aiant que la pointe de Ripaille quy vous aseuetise tansoy-peu a doubler; apres quoy on va jousque au Bouveret sans rancontrer neul cap ny pointe, et cela court nordes et seuroy ou arivant on se trouve a labry deu seu; quy est le vant, que lon apele en ce peis la et quy est celeuy quy souffle le plus souvant et ausy fort que le nort presque; quon apele la bize; bien que je diray que pour jouer au plus seur quant on a le tans dariver aud' Bouveret il vaut mieus fere un petist effort pour se jeter a Villeneuve auquel endret arive que lon soit set le peis de coquiangne contre linseulte de toute sorte de vans

mais le meilleur est de faire bon quart et ne se laisser point surprendre audit nord. Il y a encore un très bon mouillage devant Thonon tout au bord de la ville du côté du sud; son traversier est encore le nord, mais non pas si fort qu'à Coudrée, car il court quasi la côte, si bien que l'on peut s'élever facilement, aussi bien que par le sud, car il vous laisse presque le même avantage, n'y ayant que la pointe de Ripaille qui vous assujettisse tant soit peu à doubler. Après quoi on va jusqu'au Bouveret sans rencontrer nul cap ni pointe, et cela court nord-est et surôit; où arrivant, on se trouve à l'abri du sud qui est le vent que l'on appelle en ce pays-là, et qui est celui qui souffle le plus souvent et aussi fort que le nord presque, qu'on appelle la bise; bien que je dirai que pour jouer au plus sûr quand on a le temps d'arriver audit Bouveret, il vaut mieux faire un petit effort pour se jeter à Villeneuve. Auquel endroit arrivé que l'on soit, c'est le pays de cocagne contre l'insulte de toute sorte de vents.

Quant à ce que Leurs Excellences m'ordonnaient de leur dire sur la commodité qu'il y a pour faire descente sur leurs terres et quels sont les lieux les plus commodes et auxquels endroits on doit le plus craindre, je trouve que, attendu la quantité d'eau qu'il faut à leurs barques et que même on fait volontiers descentes hors de la portée du mousquet et voire plus cachées, s'il se peut, ils ne sauraient le faire plus commodément que sur la pointe de Promenthoux à cause de la profondeur, et d'autant mieux qu'il y a port de chaque côté; puis, montant

Quant a se qué leurs esselanses mordonet de leur dire seur la comodite quil y a pour fere desantes seur leurs teres et quel sont les lieux les plus coumodes et auxquels on doit le plus craindre je treuve que atandeu la cantite deau quil faut a leurs barques et que mesmes on fest volontiers desantes ors de la portee deu mousquet et voire plus caches sil ce peut; ils ne sauret le fere plus coumodemant que seur la pointe de Promantou acauze de la proffondeur et dautant mieus quil y a port de chaque coute; peuis montant plus haut haudeseus de l'Auboune, a un petist anse que lon hapele les Chataniers sous la teuilliere de Hetoy, parse quil y a forse proffondeur ausy; hon ne trouve pas moins de coumodite a S^t Preuil, a la prosimite deu vilage pres; aupres deu tirage de Ceully et [*sic*] ausy coumode; au desous de Vevey a labry de lest encor; et on trouve mesme siteuation a une pointe quil y a au desous de Moutreu; car pour ailleurs pour peu doposion [*sic*] que lon y fise jestimate que diffisilemant ils an viendront a bout peuis quil faudret que leurs grans batimans se tinsent au large de la boune porte du mousquest; et que leurs deus galiotes mesmes quoy quelles ne soit pas une tres grande escorte elles ne prenent guiere moins deau

Et peuis encor, tout sela [*est*] tres hézé a enpecher aiant les galeres de leurs esselanses armees car elles sont en estast de se fourer a sant andres par le peu dheau quelles prenent que les hautres nen sauret aprocher a la portee deu mousquest

plus haut au-dessus de l'Aubonne, à une petite anse, que l'on appelle les Châtaniers, sous la tuilerie d'Étoy⁵², parce qu'il y a force profondeur aussi; on ne trouve pas moins de commodité à Saint-Prex à la proximité du village près; auprès du tirage de Cully est aussi commode; au-dessous de Vevey, à l'abri de l'est, encore; et on trouve même situation à une pointe qu'il y a au dessous de Montreux, car pour ailleurs, pour peu d'opposition que l'on y fisse, j'estime que difficilement ils en viendraient au bout puisqu'il faudrait que leurs grands bâtiments se tinsent au large de la bonne portée du mousquet, et que leurs deux

52 Cet endroit se laisse identifier avec certitude grâce aux plans cadastraux des communes concernées, Buchillon et Étoy, et dont les plus anciens datent du début du XVIII^e siècle (ACV, GB 156/a: plans d'Allaman et de Buchillon, 1745, n° 39, 40, 45, 46; GB 156/b: plans de Buchillon, 1831, n° 2; GB 169/a: plans d'Étoy, vers 1705, n° 20, 24; GB 169/b: plans d'Étoy, 1757, n° 56, 64). Il se trouve là où, à 400 m à l'est du centre du village de Buchillon, un chemin public, l'actuel chemin des Étaloges, descend au bord du lac. Les plans cadastraux ne connaissent pas de lieu-dit « les Châtagniers », mais on y voit que ce chemin était bordé des deux côtés de châtaigniers dont ceux du côté occidental appartenaient à la commune de Bière au début du XVIII^e siècle, et que la bande de terrain où se trouvaient les châtaigniers de Bière, portera en 1745 et jusqu'au XIX^e siècle la dénomination « au Port ». Pour la tuilerie d'Étoy, située près de l'actuelle halte d'Étoy du chemin de fer Lausanne-Genève, cette allée de châtaigniers constituait l'accès le plus direct au bord du lac, et c'est sans doute ici que les tuiles et autres produits y fabriqués étaient chargés sur les barques et les bateaux.

Quant a se que Monseigneur le colonnel de Guisbach ma demande sy un capitene venant tout nouvau seur le lacq pouret se servir hutilemant de leurs batimans; a sela je repons que tant quil ne sagiret que dun combat sur le mitan deu lacq quau dist cas la diferanse ne seret pas grande deu lacq a la mer, mes tres anbarase si il se trouveret aus aproches des teres ne les counoisant pas et ancor mieu a linregalleuarte et bigarerie des vans estant tres constant que an part deu monde les vans ne sont sy variables que seur se lacq la; car tout a coup il sanble vouloir tout ronpre et deux heures apres il nen fest point de tout; et particeuliere- mant aus anboucheures des rivieres et des golfes sy bien que jan revien la qun capitene telque je viens de nomer bien loin de mener les autres il faudret que lon le mene leuy

galiotes, même quoi qu'elles ne soient pas une très grande escorte, elles ne prennent guère moins d'eau.

Et puis encore tout cela est très aisé à empêcher ayant les galères de Leurs Excellences armées, car elles sont en état de se fourrer à cent endroits, par le peu d'eau qu'elles prennent, que les autres n'en sauraient approcher à la portée du mousquet.

Quant à ce que Monseigneur le colonel de Diesbach m'a demandé, si un capitaine, venant tout nouveau sur le lac, pourrait se servir utilement de leurs bâtiments: à cela je réponds que tant qu'il ne s'agirait que d'un combat au milieu du lac, qu'audit cas la différence ne serait pas grande du lac à la mer, mais très embarrassé s'il se trouverait aux approches des terres, ne les connaissant pas, et encore mieux à l'irrégularité et bigarerie des vents, étant très constant, [= certain] qu'en part du monde les vents ne sont si variables que sur ce lac-là, car tout à coup il semble vouloir tout rompre, et deux heures après il n'en fait point du tout, et particulièrement aux embouchures des rivières et des golfes, si bien que j'en reviens là qu'un capitaine tel que je viens de nommer, bien loin de mener les autres, il faudrait que l'on le mène lui.

En 1681, sur la nouvelle de l'annexion par Louis XIV de la ville de Strasbourg, du Torrent reçut l'ordre de mettre les galères à l'eau et de les tenir prêtes à faire voile⁵³. Les galères restèrent à Genève jusqu'en mai 1683 quand, alarmées par des mouvements de troupes dans la vallée de la Saône et la visite du roi dans la Franche-Comté, LL.EE. les firent conduire à Morges⁵⁴. Quand on réalisa qu'il n'y avait pas de surprise à craindre, on décida néanmoins de les y laisser aussi longtemps que la profondeur de l'eau le permettrait, c'est à dire jusqu'au début de l'hiver⁵⁵.

L'armement des bâtiments de guerre s'imposa de nouveau dès l'automne 1685 lors de la crise provoquée par la révocation de l'Édit de Nantes⁵⁶. On décida de stationner les galères à Morges malgré le manque d'eau dans les mouillages de cette ville. Elles quittèrent Genève le 5 janvier 1686⁵⁷. Personne ne pouvait alors savoir qu'elles n'y retourneraient plus.

C'est ainsi que commence pour du Torrent la période la plus pénible de sa carrière bernoise. Les deux galères étaient vieilles de près de vingt ans, et avec chaque tempête qu'elles avaient à subir à leurs amarres, leurs faiblesses et leurs défauts se manifestaient davantage. Du Torrent n'avait sous ses ordres qu'un seul gardien dont il avançait de sa bourse le salaire. Les nuits de tempête, il devait lui-même aider son valet à ajuster les chaînes de mouillage. À plusieurs reprises, il demanda aux autorités de Berne qu'on lui accordât au moins deux ouvriers, mais il ne put se faire écouter après le décès, en 1684, du colonel Weiss. Le bailli de Morges, Wilhelm Berset, qui voyait des fenêtres de son château tout ce qui se passait dans la rade, était en effet pratiquement la seule personne qui lui apportait un certain support moral⁵⁸.

53 AEB, B II 17 (KRM), p. 115-116 (9 octobre 1681).

54 Frédéric BARBEY, *Documents pour servir à l'histoire des relations diplomatiques de Louis XIV avec la République de Genève. Correspondance de Roland Dupré, second résident de France à Genève, 1680-1688*, publiée avec une introduction et des notes par F. B., Genève, 1906 (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2^e série, t. 9), p. 200-201.

55 AEB, B II 18 (KRM), p. 4 (8 août 1683).

56 AEB, A II 515 (RM), p. 22 (29 octobre 1685); B II 19 (KRM), p. 76 (29 octobre 1685).

57 AEB, A III 78 (Registre des missives allemandes), p. 718-719 (3 novembre 1685); A V 585, p. 553 (Genève à Berne, 5 janvier 1686). AEG, RC 185, f^o 180v^o (20 décembre 1685) et f^o 187v^o (28 décembre 1685).

58 AEB, B II 19 (KRM), p. 336-337 (26 novembre 1686); B II 632, p. 753-755 (Du Torrent au Conseil de guerre, 24 décembre 1686) et p. 757-758 (Le bailli de Morges au Conseil ou au Conseil de guerre, 28 décembre 1686. Cette lettre était accompagnée d'un mémoire de du Torrent sur l'état des galères, classé B II 632, p. 7); B II 633, p. 77-79 (Du Torrent au secrétaire du Conseil de guerre, Hans Jacob Wyss).

C'est sans doute pendant ces longs mois sur la rade de Morges que du Torrent vit le service du Roi sous un jour plus avantageux, et qu'il prit enfin la décision de rentrer en France, en se convertissant au catholicisme. Depuis le mois de décembre 1685, sinon plus tôt, le résident de France à Genève, Roland Dupré, s'était appliqué à l'y amener⁵⁹. Du Torrent rentra dans la Marine royale au même échelon où sa carrière s'était arrêtée dix-huit ans plus tôt. Le brevet de capitaine de frégate légère à lui délivré porte la date du 25 mars (nouveau style) 1687⁶⁰, mais du Torrent resta à son poste auprès des galères bernoises aussi longtemps que sa présence y fut nécessaire. Le 11 mars, le Conseil de guerre avait proposé au Conseil de faire tirer les galères sur terre afin de mieux pouvoir examiner leur fond⁶¹, mais ce ne fut pas avant le 9 mai que cette opération put être exécutée⁶². Le mois suivant, du Torrent se fit accorder un congé de six semaines; l'avoyer lui fit envoyer son passeport le 17 juin, le jour après la décision du Conseil des Deux-cents de remplacer les vieilles galères tombées hors d'usage⁶³. Du Torrent quitta Genève le 28 juin, après avoir reçu du résident vingt pistoles pour ses frais de voyage. Dupré lui avait conseillé, afin de ne pas éveiller la défiance du gouvernement bernois, de renoncer au paiement de ce qui lui restait dû de son salaire. Sa femme, qui s'occupait du détail des préparatifs pour le déménagement de la famille, le suivit avec les enfants un peu plus tard, munie elle aussi de vingt pistoles du résident⁶⁴. Le secret avait pu être gardé jusqu'au bout. Le Conseil de guerre n'apprit que le 29 juillet que son capitaine des galères s'était converti au catholicisme, et, le 27 août, les Avoyer et Conseil reçurent de du Torrent lui-même une lettre qui les informa qu'il était entré au service d'autrui - lire: du roi de France⁶⁵.

Dans les états annuels de la Marine royale, Jean Geoffroy « de » Torrent figure désormais parmi les capitaines de frégate légère où il avance de la 28^e et dernière position en 1687 à la cinquième en 1698, année de sa mort⁶⁶. Présent aux revues à

59 F. BARBEY, *Documents*, p. 264-265, 269-271.

60 AN, Marine, C/1/150, f° 238v°.

61 AEB, B II 20 (KRM), p. 40-41.

62 AEB, B II 633, p. 85 (Copie d'une lettre du bailli de Morges au Conseil, 12 mai 1687).

63 AEB, A II 208 (RM), p. 456-457 (16 juin 1687); B II 20 (KRM), p. 79 (17 juin 1687).

64 Paris, Ministère des Affaires étrangères, Archives diplomatiques, Correspondance politique, Genève, IV, f° 569r°-570v° (Dupré à Colbert de Croissy, 11 juillet 1687). F. BARBEY, *Documents*, p. 300, 302-303.

65 AEB, B II 20 (KRM), p. 83; A II 522 (RM), p. 68.

66 AN, 338 MI 1 et 2: microfilms contenant les états de 1687 (Le Havre, Bibliothèque municipale, ms. 274), 1688 à 1690 (AN, Marine, G/8 à G/10), 1691 (Rouen, Bibliothèque municipale, ms. 3278 [5786]), 1692 (AN, Marine, G/10bis), 1696 (AN, Marine, G/11) et 1698 (AN, Marine, G/ 11bis).

partir du mois de juillet 1687⁶⁷, il commande en 1688 le vaisseau du 4^e rang *l'Indien*, probablement armé en flûte car son équipage ne compte que 70 hommes⁶⁸, et en 1689 la flûte *le Bienvenu*⁶⁹. En 1690, il est capitaine en second sur le vaisseau du 3^e rang *le Prudent* (60 canons). En 1691 et encore au début de l'an suivant, nous le retrouvons capitaine commandant, cette fois sur *l'Éclair*, un brûlot armé en frégate légère, avec 28 canons et 100 hommes d'équipage⁷⁰. Il terminera sa carrière comme capitaine en second sur des vaisseaux de ligne : d'avril 1692 au 2 mars 1693 sur *l'Aquilon* (3^e rang, 54 canons), ensuite et jusqu'en août 1693 sur *l'Heureux* (2^e rang, 70 canons), et de février à mars 1696 sur *le Capable* (3^e rang, 58 canons). Mort à Toulon le 10 septembre 1698, « muni des sacrements de l'église », il fut enterré le même jour dans la cathédrale⁷¹.

67 L'état des campagnes en mer du capitaine du Torrent a été établi à partir du *Dépouillement des revues 1670-1749* de M. Laffitard (AN, Marine, C/1/152, f° 217v°-267r°) et des Rôles d'équipage suivants : AN, Marine, C/6/1165, f° 129-131, 197-198 (*l'Indien*, 1688) et f° 728-731 (*le Bienvenu*, 1689); C/6/1166, f° 134-145 (*le Prudent*, 1690) et f° 577-582 (*l'Éclair*, 1691); C/6/1168, f° 191 et 203 (*l'Aquilon*, 1692-1693); C/6/1169, f° 217r°-237v° (*l'Heureux*, 1693); C/6/1179, f° 55r°-74r° (*le Capable*, 1696). – Le registre C/6/1168 étant interdit à la consultation en salle de lecture à cause de son mauvais état de conservation, les renseignements concernant du Torrent m'ont été communiqués par M. Philippe Henrat; qu'il trouve ici l'expression de ma vive reconnaissance.

68 Dans l'état de l'escadre armée contre Alger (AN, Marine, G/8 [microfilm 338 MI 1], p. 46 et suiv.), *l'Indien* figure parmi les frégates légères, barques, brûlots et tartanes.

69 Le rôle d'équipage (voir note 66) appelle ce bâtiment un vaisseau, mais son équipage ne compte que 39 hommes, et d'après l'état abrégé de la Marine de 1689 (voir note 65), p. 19-20, il s'agit bien d'une flûte de 350 tonneaux, 16 canons et 28 hommes d'équipage.

70 Ici encore, le rôle d'équipage (voir note 66) emploie le terme de vaisseau. *L'Éclair* était un brûlot de 300 tonneaux, construit à Toulon en 1686; dans l'état de l'armée navale du roi en 1691, il figure, armé de 28 canons et avec un équipage de 100 hommes, parmi les onze frégates légères (État abrégé de la Marine de 1691, p. 17-18, 57-66; voir note 65).

71 Toulon, Archives communales, État civil, S^{te}-Marie, 1698, f° 160r°.